

## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ET DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 08 SEPTEMBRE 2022

*L'an deux-mille-vingt-deux, le huit septembre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.*

**Date de la convocation du Bureau : 31/08/2022**

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 18 Votants : 18</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Olivier TOURENG, Éric VANONI, Dominique VINAY. <u>Excusés</u> : Daniel FERNANDEZ, Maurice MOLLARD, Éric SICARD. <u>Secrétaire de séance</u> : Daniel ROLLAND. <u>Également présent</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
--	--

Le quorum est atteint.

Le procès-verbal du Bureau communautaire du 07 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance est Daniel ROLLAND.

### Ont été présentées en séance les 05 délibérations suivantes :

Délibération B220908-01 : Programme LEADER 2023-2027 : modalités d'organisation de la phase de préparation d'une candidature - Approuvée

Délibération B220908-02 : Avenants n°1 au marché de travaux n°2021-09 pour la transformation d'un logement en crèche à Saint-Nazaire-le-Désert - Approuvée

Délibération B220908-03 : Avenant n°2 au lot 7 du marché de travaux n°2021-01 pour le déplacement et la modernisation de l'aire de tri et de réemploi de Die et les opérations associées - Approuvée

Délibération B220908-04 : Attribution du marché 2022-07 pour l'aménagement d'un plateau sportif au centre du Martouret - Approuvée

Délibération B220908-05 : Convention de partenariat avec le Centre de Gestion de la Drôme pour la formation de « collaboratrices/collaborateurs de mairie » débutants au SISEMA - Approuvée

ARNAYON  
AUCELON  
BARNAVE  
BARSAC  
BEAUMONT EN DIOIS  
BEAURIERES  
BELLEGARDE EN DIOIS  
BOULC  
BRETTE  
CHALANCON  
CHAMALOC  
CHARENS  
CHATILLON-EN-DIOIS  
DIE  
ESTABLET  
GLANDAGE  
GUMIANE  
JONCHERES  
LA BATIE DES FONTS  
LA-MOTTE-CHALANCON  
LAVAL D'AIX  
LES PRES  
LESCHES EN DIOIS  
LUC-EN-DIOIS  
LUS LA CROIX HAUTE  
MARIGNAC  
MENGLON  
MISCON  
MONTLAUR EN DIOIS  
MONTMAUR EN DIOIS  
PENNES LE SEC  
PONET- ST AUBAN  
PONTAIX  
POYOLS  
PRADELLE  
RECOUBEAU-JANSAC  
ROCHEFOURCHAT  
ROMEYER  
ROTTIER  
SAINT-ROMAN  
SOLAURE-EN-DIOIS  
ST ANDEOL EN QUINT  
ST DIZIER-EN-DIOIS  
ST JULIEN EN QUINT  
ST NAZAIRE LE DESERT  
STE CROIX  
TRESCHENU-CREYERS  
VACHERES EN QUINT  
VAL MARAVEL  
VALDROME  
VOLVENT



aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le huit septembre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 31/08/2022

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 18 Votants : 18</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Olivier TOURENG, Éric VANONI, Dominique VINAY. <u>Excusés</u> : Daniel FERNANDEZ, Maurice MOLLARD, Éric SICARD. <u>Secrétaire de séance</u> : Daniel ROLLAND. <u>Également présent</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
--	--

**B220908-01**

### Objet :

### **Programme LEADER 2023-2027 : modalités d'organisation de la phase de préparation d'une candidature**

La vice-Présidente (Isabelle BIZOUARD) expose :

LEADER est un programme européen qui vise à soutenir des projets pilotes en zone rurale, dont l'autorité de gestion est la Région Auvergne Rhône Alpes, et qui mobilise le Fonds Européen Agricole et de Développement de l'Espace Rural.

Considérant la volonté de l'autorité de gestion de modifier les modalités de constitution d'un Groupe d'Action Locale (GAL) pour la programmation LEADER 2023-2027 et d'agrandir la taille des territoires de projet et donc des GAL, un appel à manifestation d'intérêt publié par l'autorité de gestion définit les critères de taille des territoires candidats :

- au moins 200 000 habitants
- au moins 2500 km<sup>2</sup>
- au moins 9 intercommunalités

<https://www.europe-en-auvergnhonealpes.eu/appele-projet/appele-candidatures-pour-le-programme-leader-2023-2027>,

Considérant l'intérêt pour le territoire de participer à un appel à candidature mutualisé d'un Groupe d'Action Locale (GAL) pour impulser et faciliter un cadre de qualité propice à l'émergence de projets collectifs,

Considérant qu'à la suite de plusieurs réunions politiques et techniques, un projet de Groupe d'Action Locale (GAL) « Terres du Dauphiné » a été constitué avec 10 intercommunalités et le Parc Naturel Régional du Vercors :

- Communauté de Communes du Diois
- Communauté de Communes du Trièves
- Communauté de Communes de la Matheysine
- Communauté de Communes de l'Oisans
- Communauté de Communes du Massif du Vercors
- Saint Marcellin Vercors Isère Communauté
- Communauté de Communes du Royans-Vercors
- Bièvre Isère Communauté
- Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
- Communauté de Communes les Vals du Dauphiné
- Parc Naturel Régional du Vercors

REÇU EN PREFECTURE

le 14/09/2022

Application internet E.legalite.com

Considérant que la candidature devra être déposée avant le 30 décembre 2022 et sera portée par le Parc Naturel Régional du Vercors en mobilisant une équipe-projet regroupant l'ensemble des collectivités concernées, sur la base d'un projet territorial commun autour de l'éco-tourisme, de l'emploi local et de la redynamisation des centres-bourgs,

Considérant que le coût d'autofinancement à l'élaboration de la candidature sera réparti à parts égales entre les structures membres du GAL. Cette disposition ne préjuge pas d'une clé de répartition ultérieure des charges de fonctionnement une fois la candidature acceptée,

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve la participation à la candidature LEADER du territoire intitulé GAL « Terres du Dauphiné » regroupant les intercommunalités de la Drôme et de l'Isère nommées ci-avant, et le Parc Naturel Régional du Vercors,**
- **valide le principe d'une participation financière des structures constitutives du GAL à part égale pour la phase d'élaboration de la candidature à l'appel à projet,**
- **autorise le Président à signer les conventions de partenariat avec les membres du futur Groupe d'Action Locale,**
- **désigne Madame Isabelle BIZOUARD pour participer au comité de pilotage de l'élaboration de la candidature,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

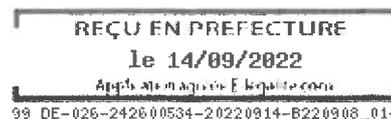
Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON

Pour le Président empêché,  
le 1<sup>er</sup> vice-Président,  
Olivier TOURRENG.



Publié le: 14 SEP. 2022

Délibérations – BC 08 septembre 2022



99\_DE-026-242600534-20220914-B220906\_01-







aux Sources de la Drôme  
Communauté des Communes du Diois

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le huit septembre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 31/08/2022

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 18 Votants : 18</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Jean-Marc FAVIER, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Olivier TOURENG, Éric VANONI, Dominique VINAY. <u>Excusés</u> : Daniel FERNANDEZ, Maurice MOLLARD, Éric SICARD. <u>Secrétaire de séance</u> : Daniel ROLLAND. <u>Également présent</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
--	--

**B220908-04**

### Objet :

**Martouret : Attribution du marché 2022-07 pour l'aménagement d'un plateau sportif au centre du Martouret**

Le vice-Président (Jean-Pierre ROUIT) expose :

Vu l'article L2123-1 du Code de la commande publique,

Considérant qu'une consultation pour la transformation d'un ancien terrain de tennis en plateau multisport a été lancée le 11 juillet 2022 sur le profil acheteur pays-diois.emarchespublics.com et sur le BOAMP et que la date limite de réception des offres était fixée au jeudi 11 août 2022 à 17h00,

Vu le rapport d'analyses des offres,

**Le Bureau Communautaire, au regard de l'analyse des offres et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- attribue le marché 2022-07 pour un montant de 100 484.85€HT à la société **ST GROUPE**,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature  
pour expédition conforme,  
le Président,  
Alain MATHERON

Pour le Président empêché  
le 1er vice-Président  
Olivier TOURENG.



Publié le : 14 SEP. 2022

Délibérations – BC 08 septembre 2022

REÇU EN PREFECTURE  
Le 14/09/2022

Application agréée E-legalite.com

ARMAYON  
AUBIÉON  
BARRAIVE  
BARSAIC  
BEAUMONT EN DIOIS  
BEAUREPES  
BELLÉGRADON EN DIOIS  
BOUÏE  
BOUÏE  
CHALANCON  
CHAMALOC  
CHARENIS  
CHATELAIN EN DIOIS  
DIE  
DREBET  
GABRIELLE  
GUMBIEN  
JOURNET  
LA BASTIE EN DIOIS  
LA MOTTE CHALANCON  
LAVALLE  
LES PINS  
LES PINS EN DIOIS  
LX EN DIOIS  
LES VALLONS EN DIOIS  
MARBENAC  
MANSIGNON  
MANSIGNON  
MONTAUBERT EN DIOIS  
MONTAUBERT EN DIOIS  
PERRIS-LE-SIC  
POMET ST AUBAN  
PONTAIX  
PONTAIX  
PRADÉL  
RECOUREAU JANSAC  
RECOUREAU JANSAC  
RECOUREAU JANSAC  
ROUITIER  
ROUITIER  
SAINT-POMAIN  
SILVAIN EN DIOIS  
ST ANDÉOL EN DIOIS  
ST ANDÉOL EN DIOIS  
ST JULIEN EN DIOIS  
ST JULIEN EN DIOIS  
ST MAZURELLE  
ST MAZURELLE  
VAL-D'ARRE  
VAL-D'ARRE  
VAL-D'ARRE

